



Plan d'action conjoint OIT- HCR pour 2023-2025

JUIN 2023



International
Labour
Organization



UNHCR
The UN Refugee Agency

AVANT-PROPOS

En 2022, le nombre de personnes déplacées de force en raison de persécutions, de conflits, de la violence, de violations des droits de l'homme et d'événements troublant gravement l'ordre public s'est accru de 21 pour cent pour s'établir, selon les estimations, à 108,4 millions à la fin de l'année. À travers le monde, plus d'une personne sur 74 restait donc déplacée de force, dans près de 90 pour cent des cas dans des pays à revenu faible et intermédiaire. Le total enregistré en fin d'année représente une hausse de 19 millions par rapport à fin 2021, et plus du double des chiffres d'il y a dix ans. Dans un contexte où les situations de déplacement augmentent en nombre et en durée, le fait de soutenir l'accès à des moyens de subsistance décents est essentiel pour garantir la protection, la résilience et l'autonomie, et pour procurer de la dignité et du sens aux réfugiés, aux autres personnes déplacées de force et aux communautés d'accueil.

L'**Organisation internationale du travail (OIT)** et le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** disposent de mandats et de compétences complémentaires pour soutenir l'accès des personnes déplacées de force au marché du travail, à des conditions de travail décentes et à une protection sociale adéquate, qui s'inscrivent dans les efforts déployés plus largement pour protéger les droits de ces personnes et soutenir les communautés qui les accueillent. En outre, en juillet 2016, l'OIT et le HCR ont signé un [Protocole d'accord](#) en vue d'approfondir et d'officialiser leur partenariat par la mise en évidence de huit priorités communes, notamment la promotion d'un traitement inclusif et égal dans l'accès au travail décent et aux moyens de subsistance, la lutte contre l'exploitation économique et l'élimination du travail des enfants.

Ce troisième **plan d'action conjoint de OIT-HCR** pour la période 2023-2025 réaffirme notre engagement à mettre en œuvre le Protocole. Il intervient à un moment important au vu des efforts déployés par la communauté internationale pour faire face aux situations de crise et se tourner vers des solutions durables, et contribuera à éclairer les débats lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés qui aura lieu en décembre 2023.

Le plan d'action conjoint est le fruit de six consultations régionales tenues entre mars et septembre 2022 1) en Asie-Pacifique, 2) en Amérique latine et dans les Caraïbes, 3) en Afrique centrale, de l'Ouest et du Sud, 4) en Afrique de l'Est, 5) en Europe et 6) au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui ont rassemblé plus de 180 collègues des équipes de terrain et mondiales des deux institutions. Le plan d'action conjoint contient trois objectifs généraux, qui définissent notre collaboration institutionnelle :

1. améliorer la gouvernance de l'accès au marché du travail et au travail décent ;
2. renforcer la mise en œuvre des droits relatifs au travail décent ;
3. accroître les possibilités en matière d'emploi, de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, de revenus et de moyens de subsistance.

Il contient désormais de nouveaux domaines d'activité thématiques tels que les changements climatiques et les plateformes de travail numériques afin de mieux aborder les défis contemporains en matière de mobilité et l'avenir du travail. Il met également en évidence des domaines prioritaires transversaux qui facilitent nos travaux communs, comme la participation active des réfugiés, des autres personnes déplacées de force et des communautés d'accueil — en prêtant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, et aux personnes handicapées — ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Le contexte du déplacement forcé évoluant également très vite, le plan d'action conjoint a vocation à être un document dynamique, susceptible d'être mis à jour et adapté aux besoins à la suite de dialogues stratégiques réguliers. Il vise également à inspirer l'élaboration de stratégies localisées aux niveaux régional et national.



Manuela Tomei
Sous-directrice générale
Droits et dialogue

OIT



Raouf Mazou
Sous-Secrétaire général
Haut-Commissaire assistant
chargé des opérations

HCR

1 – Améliorer la gouvernance de l'accès au marché du travail et au travail décent

PRODUIT PRINCIPAL

Cadres normatifs, stratégiques et réglementaires permettant un meilleur accès aux marchés du travail et au travail décent.

Intégrer pleinement l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au moyen du suivi et de la production de connaissances conjoints

- Se coordonner étroitement pour concevoir et proposer la formation annuelle sur l'[accès au travail décent pour les réfugiés et les autres personnes déplacées de force](#) dispensée par le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin). (*organisée chaque année en mars-avril*)
- Mettre en place un plan de partage et de gestion des données pour :
 - Schématiser et surveiller le droit au travail *de jure* et *de facto* (y compris les législations du travail) pour les personnes nécessitant une protection internationale.
 - Ventiler les données (en fonction du type de déplacement, du statut juridique, de l'âge, du genre et de la diversité, etc.) afin de mettre à jour les systèmes de l'OIT pour la surveillance de la protection sociale au niveau mondial.
 - Soutenir le rapport du HCR sur l'indicateur du travail décent du [Pacte mondial sur les réfugiés](#), axés principalement sur les normes juridiques (par exemple en fournissant des contributions au niveau des pays sur les difficultés que les réfugiés rencontrent pour accéder aux marchés du travail) et les statistiques.
 - Favoriser l'amélioration de la production de statistiques officielles sur le marché du travail en lien avec les réfugiés, y compris ceux qui travaillent dans l'économie informelle, par le biais de la participation au [groupe d'experts pour les statistiques sur les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et l'apatridie](#) et le [Centre conjoint des données sur le déplacement forcé](#), pour aider les pays à étendre leurs activités en matière de statistiques du travail afin d'y inclure les réfugiés.
- Élaborer des orientations sur la manière de mettre en place la collecte conjointe de données aux fins de projets ou de programmes dans des contextes de communautés déplacées ou d'accueil.
- Explorer des possibilités en matière de production conjointe de connaissances, y compris des analyses par pays concernant les conditions sur le marché du travail et ses transitions (par exemple vers l'économie formelle), et les déficits de travail décent en droit et en pratique dans les pays concernés par l'accueil de populations déplacées de force.

Soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés

- Dans l'élan de notre participation au premier [Forum mondial sur les réfugiés](#), collaborer dans le cadre des préparatifs de l'édition de 2023 du Forum, en lien notamment avec [l'engagement commun 2.0 des Nations Unies](#).

- Soutenir les engagements spécifiques pris par les pays en collaborant étroitement avec les gouvernements, en offrant un appui et des conseils techniques, et en mettant en évidence les obstacles et les possibilités au moyen d'un examen systématique (en l'occurrence, possibilité de reproduire l'examen des politiques et des pratiques par PROSPECTS¹).

Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements

- En s'appuyant sur une analyse conjointe des droits et des politiques, identifier un ensemble de pays prioritaires où il existe des possibilités de renforcer le droit au travail et l'Agenda du travail décent pour les réfugiés, et définir et soutenir des plans d'action ou de plaidoyer conjoints HCR-OIT.
- Explorer des possibilités conjointes pour fournir des orientations opérationnelles concernant la conception ou la mise en œuvre de politiques qui renforcent l'accès des réfugiés au travail décent et au marché du travail formel, la mobilité de la main-d'œuvre pour les réfugiés et pour les personnes touchées par les changements climatiques, et la réinsertion sur le marché du travail des personnes de retour dans leur pays d'origine.
- Offrir un soutien technique pour aider les gouvernements à fournir des données sur la protection sociale des personnes déplacées, et à surveiller l'accès aux interventions sur le marché du travail et à d'autres prestations de protection sociale (par exemple, au Maroc, envisager la possibilité de recueillir des informations sur la couverture des réfugiés par les régimes de sécurité sociale).

Promouvoir des cadres mondiaux au sein des Commissions économiques régionales et d'autres mécanismes régionaux

- Soutenir l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est (IGAD) dans la mise en œuvre de la [Déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil](#) et du plan d'action qui y est associé, ainsi que dans le cadre d'autres initiatives régionales telles que Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), pour faire en sorte que des liens soient établis entre les cadres stratégiques régionaux et nationaux (par exemple [la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés](#) et la [Déclaration de Nairobi sur des solutions durables](#)).

¹ Partenariat visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil (PROSPECTS), <https://www.ilo.org/global/programmes-and-projects/prospects/lang--en/index.htm>

2 – Renforcer la mise en œuvre des droits relatifs au travail décent

PRODUIT PRINCIPAL

Promotion et mise à disposition de mécanismes visant à renforcer les principes fondamentaux et les droits au travail, et à améliorer les conditions de travail et l'inclusion dans les systèmes de protection sociale.

Renforcer l'accès au travail décent, ainsi que les principes fondamentaux et les droits au travail

- Veiller à ce que les communautés déplacées et les communautés d'accueil soient intégrées aux stratégies des gouvernements nationaux en vue d'éliminer la discrimination, en tenant compte des paramètres d'âge, de genre et de diversité.
- Promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective, notamment le droit pour les réfugiés de se syndiquer dans certains pays, en effectuant par exemple des campagnes ou des déclarations conjointes.
- Collaborer en vue de la mise en œuvre des [lignes directrices du HCR relatives aux normes juridiques internationales sur le travail décent concernant les réfugiés](#), avec la possibilité de formuler des propositions de projets pilotes au niveau des pays.
- Encourager la diffusion d'informations relatives à l'accès au marché du travail et au travail décent auprès des personnes déplacées dans les centres existants de soutien aux réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et travailleurs migrants (par exemple au Myanmar).
- Améliorer les conditions de travail des personnes déplacées de force et de leurs communautés d'accueil lors de l'utilisation de plateformes de travail numériques, en vue d'atténuer les risques qui y sont associés sur le plan numérique tout en œuvrant à des stratégies d'emploi propices et inclusives aux niveaux national et local, conformément à [l'initiative pour la promotion, l'inclusion et la protection des réfugiés dans l'économie des plateformes du fonds d'opportunité du partenariat PROSPECTS](#). Sensibiliser les réfugiés et les jeunes déplacés de force à leurs droits, notamment au travail (au moyen du programme de formation de l'OIT sur le droit et les droits au travail pour les jeunes – *à venir*) et réfléchir aux possibilités conjointes de développer leurs compétences non techniques et leur préparation à l'emploi (par exemple la [formation PROSPECTS sur le leadership des jeunes réfugiés au niveau régional](#)).

Mettre en œuvre des stratégies inclusives en matière de protection sociale

- En s'appuyant sur le guide mondial de l'OIT relatif à [l'extension de la protection sociale aux travailleurs migrants, aux réfugiés et aux membres de leur famille](#), sur le [Modèle d'intervention pour l'extension de la protection sociale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile](#), et sur [l'expérience opérationnelle du HCR en matière de protection sociale](#), rédiger et piloter, dans des pays choisis, des orientations conjointes OIT-HCR afin de renforcer et développer des systèmes de protection sociale incluant les réfugiés (en attente de ressources disponibles issues de projets de coopération pour le développement et de demandes d'assistance technique des pays).

- Définir des pays à cibler en priorité en matière de soutien et de plaidoyer concernant l'inclusion des réfugiés dans les programmes de protection sociale universelle (par exemple le Pakistan), et établir des liens avec les interventions sur le marché du travail afin de soutenir progressivement la contribution des réfugiés à ces programmes.

Prévenir et lutter contre la traite des personnes, le travail des enfants et le travail forcé

- Adapter et déployer des programmes existants pour prévenir les risques de traite des personnes (comme en réaction à la crise en Ukraine et aux déplacements qui en ont résulté), de travail des enfants et de travail forcé, y compris au moyen de l'utilisation et de la diffusion d'indicateurs dans les régions et les pays ciblés (par exemple au Sahel et en Afrique du Nord [Tunisie, Maroc, Libye], ou encore au Pakistan).
- Renforcer les mesures de protection au sein des camps et des regroupements de personnes déplacées de force, et veiller à ce que les questions liées à la traite des personnes, au travail forcé ou à l'exploitation au travail et au travail des enfants soient mieux comprises par les praticiens chargés de la protection et soient intégrées à des cadres et à des plans de mesures de protection plus larges.
- Les efforts déployés en vue de réaliser la cible 8.7 des Objectifs de développement durable doivent être redoublés, et il convient de faire en sorte que les populations déplacées soient intégrées aux travaux sur ces conditions de travail relevant de l'exploitation.

Renforcer les capacités des acteurs locaux pour garantir le travail décent

- Mettre en place des formations adaptées aux différents pays destinées aux juges, aux organismes de protection sociale, aux autorités locales et aux inspecteurs du travail concernant le droit au travail et les droits à la protection en vertu du droit du travail des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force, susceptibles d'être adaptées et dispensées au niveau régional ou national.
- Renforcer la sécurité et la santé au travail, et sensibiliser à l'importance de ces questions par le biais de formations au niveau des pays et destinées aux populations déplacées, aux autorités locales, et aux entreprises et employeurs.

3 – Accroître les possibilités en matière d’emploi, de développement des compétences et d’apprentissage tout au long de la vie, de revenus et de moyens de subsistance

PRODUIT PRINCIPAL

Élaboration de programmes et de projets pour accroître les possibilités d’emploi/la création d’emplois, le développement des compétences et l’apprentissage tout au long de la vie, ainsi que les possibilités en matière de revenus et de moyens de subsistance.

Approfondir les connaissances concernant les interventions axées sur le marché et renforcer le soutien en faveur de ces interventions, y compris l’Approche des systèmes de marché inclusifs (AIMS)

- Mettre en œuvre le cours de formation conjoint annuel HCR-OIT-Centre de Turin sur les [interventions d’appui aux moyens de subsistance axées sur le marché en faveur des réfugiés et des communautés d’accueil](#) (organisé chaque année en août-septembre).
- Élaboration d’une étude conjointe offrant des orientations aux fonctionnaires chargés des moyens de subsistance des réfugiés sur la manière d’appliquer des approches plus systémiques et axées sur le marché dans des contextes de déplacement forcé, et organiser conjointement sa présentation à l’occasion d’un événement hybride, avec également d’autres partenaires et acteurs du programme PROSPECTS intéressés par les interactions entre action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix (*étude en cours d’achèvement, lancement à organiser au deuxième trimestre 2023*).
- Dans les pays prioritaires où des perspectives d’intensifier l’accès à des possibilités de travail formel existent, soutenir l’établissement d’un profil socio-économique complet ou d’une analyse exhaustive du marché du travail et de la chaîne de valeur, ainsi qu’un programme de mise en adéquation des compétences en partenariat avec le gouvernement en vue de faciliter l’accès des populations déplacées à des possibilités de revenus stables.

Encourager le développement des compétences et l’apprentissage tout au long de la vie pour les réfugiés et les communautés d’accueil

- Favoriser des parcours de formation de l’enseignement primaire vers le secondaire et l’enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), jusqu’à l’enseignement supérieur, au moyen notamment du rapport [15by30](#), qui doit être élaboré en 2023.
- Renforcer les capacités des institutions pertinentes aux niveaux national et régional pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes inclusifs de développement des compétences et

promouvoir la cohésion sociale par le biais du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie.

- Promouvoir conjointement l'étude publiée en 2022 par le HCR, l'OIT, Finn Church Aid et l'Agence allemande de coopération internationale, relative aux [compétences et aux transitions sur le marché du travail pour les réfugiés et les communautés d'accueil – études de cas et pratiques nationales sur l'intégration des réfugiés dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans l'emploi](#), et élaborer des guides de sensibilisation et de suivi sur le sujet des compétences, destinés aux travailleurs du soin qui sont en contact avec les réfugiés et les communautés d'accueil.

Reconnaître et valoriser les compétences et l'expérience existantes des populations déplacées de force

- Défendre conjointement l'inclusion des réfugiés dans les mécanismes existants de reconnaissance des compétences, ainsi que la création ou le développement de mécanismes au niveau des pays, afin de reconnaître et de certifier les acquis de l'expérience et les qualifications des réfugiés.
- Renforcer les capacités des institutions régionales et nationales pertinentes, pour faciliter la validation des acquis de l'expérience et des qualifications antérieures, y compris au moyen des [outils disponibles en la matière](#) et du guide de l'OIT des prestataires de services de l'emploi intitulé [Faciliter la validation des compétences des travailleurs migrants](#).

Élargir le Programme d'investissements à haute intensité de main-d'œuvre (EIIP) et d'autres initiatives visant à créer des emplois pour les réfugiés et les communautés d'accueil

- Encourager des approches à forte intensité de main-d'œuvre pour générer des possibilités d'emploi immédiates pour les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil au moyen d'activités de développement infrastructurel (par exemple au titre du fonds d'opportunité du partenariat PROSPECTS en Ouganda).

Domaines prioritaires transversaux

Communication et partage de connaissances et d'expérience

- Diffuser et organiser de façon conjointe des formations ou d'autres activités de partage des connaissances autour du **guide 101 du HCR pour le personnel de l'OIT** et du **guide 101 de l'OIT pour le HCR**. Ces documents visent à aider le personnel sur le terrain de chaque institution à mieux comprendre les mandats respectifs de chacune et les concepts institutionnels clés qui lui sont associés.
- **Communication plus systématique entre les opérations menées au niveau des pays** (par exemple au moyen d'échanges bimensuels avec des collègues au niveau régional et du siège, comme suggéré en Amérique latine et dans les Caraïbes).
- **Présenter des exemples de collaboration** entre régions et domaines thématiques par le biais d'une brochure sur le partenariat OIT-HCR : Action conjointe en faveur du travail décent et solutions à long terme pour les réfugiés et pour d'autres personnes déplacées de force (*suggestion de proposer en 2023 une version mise à jour de la [brochure de 2019](#)*).
- Continuer de partager des publications pertinentes relatives aux **leçons tirées et aux bonnes pratiques**, comme le [rapport sur l'emploi et le travail décent pour les réfugiés et dans d'autres contextes de déplacement forcé \(recueil d'enseignements tirés, de bonnes pratiques émergentes et d'orientations stratégiques de l'OIT\)](#) (déc. 2020), le guide intitulé [L'emploi et le travail décent dans le Nexus Humanitaire-Développement-Paix](#) (sept. 2021), et l'étude sur [les compétences et les transitions sur le marché du travail pour les réfugiés et les communautés d'accueil](#) (mai 2022).
- Échanger des mises à jour d'informations sur des produits clés élaborés dans le cadre du [centre de données conjoint HCR-Banque mondiale sur le déplacement forcé](#) et

impliquer l'OIT en fonction des besoins concernant l'objectif de renforcer la **collecte de données et le partage de connaissances**. Les dernières évaluations sont disponibles dans la [bibliothèque de microdonnées du HCR](#).

Mobilisation de ressources/collecte de fonds

- Étendre les possibilités de **collectes de fonds conjointes** dans des contextes de déplacement où l'OIT devrait mener une action ou renforcer ses travaux en s'appuyant sur de bonnes pratiques existantes de collectes de fonds conjointes et de mise en œuvre de projets conjoints (par exemple au Bangladesh).
- Dans le contexte des réfugiés afghans, il existe des possibilités de travailler à des collectes de fonds conjointes, en particulier sur les moyens de subsistance et la protection sociale.
- Saisir l'occasion du **financement pluriannuel du développement** afin d'engager ou de renforcer le partenariat (une proposition a par exemple été formulée en lien avec le Mozambique).

Planification stratégique et collaboration

- Développer plus avant la collaboration dans de nouveaux domaines thématiques comme **les changements climatiques, les déplacements et la mobilité** au niveau bilatéral et au titre de cadres de collaboration plus larges existants – en l'occurrence, l'OIT comme le HCR sont membres de l'[Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population](#) et du [groupe de travail du Réseau des Nations Unies sur les migrations](#) sur les changements climatiques et les migrations, et participent conjointement à certains projets (tels que le projet de fonds d'affectation spéciale pluripartenaire dans la région de l'IGAD).

- Réfléchir à des manières de **lutter contre les fractures géographiques** (y compris par exemple en Afrique centrale et au Mozambique).
- Collaborer étroitement dans le cadre de nouvelles crises donnant lieu à des déplacements (par exemple en Ukraine) afin de favoriser la **mise en œuvre du modèle relatif au Nexus Humanitaire-Développement-Paix**.
- Dialoguer de façon plus systématique avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et les syndicats, entre autres partenaires.

Participation significative des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil, y compris des jeunes, des femmes, et des personnes handicapées

- Renforcer les capacités du personnel de l'OIT et du HCR et des parties prenantes pour nouer un véritable dialogue avec les communautés déplacées de force et d'accueil et pour faire progresser les mécanismes et les structures participatifs, afin qu'elles participent systématiquement aux processus de prise de décision, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes.
 - Collaborer à la création et à la mise en œuvre d'outils et d'autres ressources concernant la participation concrète des réfugiés aux niveaux mondial, régional et national, comme ceux élaborés dans le cadre du [fonds](#)

[d'opportunité du partenariat PROSPECTS relatif à l'implication et à la participation concrète des jeunes.](#)

- Intégrer pleinement des consultations à intervalles réguliers à toutes les étapes des cycles stratégiques et programmatiques en renforçant ou en reproduisant des structures et des mécanismes consultatifs concernant les réfugiés (par exemple le conseil consultatif mondial de la jeunesse du HCR, ou [la commission du réseau jeunesse du partenariat PROSPECTS en Éthiopie](#)).
- Donner aux réfugiés et aux communautés d'accueil les moyens d'exercer un leadership efficace et d'être des éléments moteurs du développement durable.
 - Mettre en évidence des possibilités de soutenir les initiatives menées par des réfugiés au moyen d'une assistance technique, de ressources, de mentorat et d'accompagnement.
 - Faciliter la participation des réfugiés aux dialogues stratégiques clés pertinents et au processus préparatoires (par exemple en vue du Forum mondial sur les réfugiés de 2023), sur des sujets tels que l'apprentissage et la formation, le travail décent et la protection.

Prochaines étapes pour faciliter la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi conjoints :

- Mettre en évidence des indicateurs de suivi
- Établir un comité directeur représentant le personnel au niveau régional et au siège
- Mettre en place des dialogues stratégiques réguliers, à commencer par une réunion de haut niveau en amont du deuxième Forum mondial sur les réfugiés